

Descriptif de module : AP_51 - CollaborerFilière : **Architecture du paysage**

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AP_51 - Communication graphique (4 ECTS)

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☒ Obligatoire ☐ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : Français | Semestre de référence : S5 | Responsable du module :

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Acquérir et mettre en pratique les bases de la communication graphique: trier, sélectionner et synthétiser des informations, les mettre en forme en tant qu'élément graphique et les mettre en page sur différents supports (document multipage, affiche, planches, etc.).
- Concevoir un book et un CV-mini book.
- Travailler en équipe avec ses collègues à partir d'outils numériques
- Travail interdisciplinaire

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Outils collaboratifs et mise en page Unité de cours : AP 511	Obligatoire	30p	
Semaine interdisciplinaire Terre Nature Paysage Unité de cours : AP 512	Obligatoire	30p	

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : **45** heures (taux d'encadrement de 100%)
Travail autonome : **75** heures
Total : **120** heures équivalent à 4 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Sauf mention contraire explicite, toute évaluation est réalisée individuellement et sans aide extérieure de quelque nature que ce soit.

L'étudiant-e ayant à maîtriser seul-e les compétences attendues, le recours à toute forme d'intelligence artificielle (IA), ordinateur, téléphone, objet connecté, support d'information ou aide extérieure est proscrit, sauf indication explicite figurant dans la consigne de travail.

Lorsque l'utilisation à l'IA est autorisée, elle doit être signalée de manière explicite en lien avec la partie du travail qui en a bénéficié, et la nature de son usage précisé : traitement de données, génération de texte, résumé, synthèse documentaire, correction de tournures et syntaxe, génération ou adaptation d'image. Dans tous les cas, l'étudiant-e porte seul-e la responsabilité de tous les éléments produits.

Dans le cadre de rendus de travaux & rapports, il est impératif de respecter scrupuleusement l'intégrité académique en citant l'ensemble des sources utilisées. Toute utilisation de l'IA doit être clairement mentionnée par " contenu généré par l'IA ". Les échanges avec une IA doivent être archivés et présentés à la demande de l'enseignant. De même, tout tableau, diagramme et visuel créé à l'aide de l'IA doivent également comporter la mention " contenu généré par l'IA ".

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AP_511 – Outils collaboratifs et mise en page = 50%

AP_512_ Semaine interdisciplinaire = 50%

Remédiation possible : non ☒

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le tableau des « Dépendances inter-modules » pour la filière Architecture du paysage.

Avoir validé le module AP 36 Représentations 2

Unité de cours : AP_511 – Outils collaboratifs et mise en page

Objectifs pédagogiques

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Acquérir et mettre en pratique les bases de la communication graphique: trier, sélectionner et synthétiser des informations, les mettre en forme en tant qu'élément graphique et les mettre en page sur différents supports (document multipage, affiche, planches, etc.).
- Concevoir un book et un CV-mini book.

Contenu

- Mise en page, typographie, couleur, rapport texte-image, hiérarchisation, etc.
- Mise en pratique à travers la conception du book et du CV-mini book ainsi que divers exercices.

Répartition horaire

Enseignement :	23	heures	(30 périodes de 45 minutes)
Travail autonome :	37	heures	
Total :	60	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☐ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

Exercice pratique noté.

Book.

CV-mini book.

Les critères et les pondérations de l'évaluation sont transmis au début du cours.

Bibliographie

- AMBROSE (Gavin) et HARRIS (Paul), Grilles, Paris, PYRAMYD ntcv, 2008.
- CHAUDOYE (Geneviève), Graphisme & édition, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2010.
- DUPLAN (Pierre), JAUNEAU (Roger), JAUNEAU (Jean-Pierre), maquette & mise en page, 6e édition revue et augmentée, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2008.
- GAUTIER (Damien et Claire), Mise en page(s), etc. Manuel, Paris, PYRAMYD ntcv, 2009.
- Petit manuel de graphisme, Paris, PYRAMYD ntcv, 2009.
- PERROUSSEAU (Yves), Mise en page & impression – notions élémentaires, sixième édition, Atelier Perrousseau éditeur, Moélans-Revel, 2006.
- BANN (David), Guide pratique de l'impression - du prépresse à l'imprimé, Paris, PYRAMYD ntcv, 2007.
- BLACKWELL (Lewis), typo du 20e siècle, nouvelle édition augmentée, Paris, Editions Flammarion, 2004.
- HOCHULI (Jost), Le détail en typographie, Paris, Editions B42, 2010.
- Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale, Paris, Imprimerie nationale, 1990.
- Petit manuel de composition typographique, Paris, Muriel Paris, 1999.
- Guide du typographe, Sixième édition, Lausanne, Groupe de Lausanne de l'association suisse des typographes, 2000.

Responsable(s) de l'enseignement

- Fanny BRIAND (fanny.briand@hesge.ch), Michael TRANCHELLINI (michael.tranchellini@hesge.ch)
-

Unité de cours : AP_512 – Semaine interdisciplinaire Terre-Nature-Paysage**Objectifs pédagogiques**

- Travail interdisciplinaire

Contenu**Répartition horaire**Enseignement : heuresTravail autonome : heuresTotal : heures de travail pour ce cours

Cette semaine se déroule en semaine 40 sur une semaine bloc

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☐ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

Présentation orale

Responsable(s) de l'enseignement

- Laurence Crémel (laurence.cremel@hesge.ch), Nicolas Orange (nicolas.orange@hesge.ch); David Lorient (david.lorient@hesge.ch)

Descriptif de module : AP_53 - Gestion de chantier

Filière : **Architecture du paysage**

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AP_53 - Gestion de chantier (8 ECTS)

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☒ Obligatoire ☐ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course

☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : Français | Semestre de référence : S5 | Responsable du module : Nicolas Orange

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Proposer des techniques de mise en œuvre adaptées aux contraintes du projet en lien avec le végétal
- Connaître et proposer des végétaux et des méthodes de plantation en mesure de garantir le développement harmonieux de la plante en milieu construit
- Appliquer les objectifs à atteindre dans le module Technique paysagère I & 2
- Proposer et décrire les constructions structurantes du projet (escaliers, murs, bassins)
- Proposer et décrire les équipements liés au fonctionnement et aux usages du projet tels les abris, pergolas, passerelles, assises etc.
- Prendre en compte et proposer des solutions adaptées aux PMR
- Définir et quantifier des matériaux pour l'établissement de commande ou descriptifs,
- Etablir le devis général d'un projet d'aménagement extérieur

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Techniques végétales Code de l'UE : AP_531	Obligatoire	30	
Techniques de constructions 3 Code de l'UE : AP_532	Obligatoire	60	
Descriptifs et appels d'offres 1 Code de l'UE : AP_533	Obligatoire	30	

Répartition horaire : Enseignement : 102 heures

(90 heures d'enseignement et 12 heures de travail encadré)

Travail autonome : heures
 Total : heures équivalent à 8 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Sauf mention contraire explicite, toute évaluation est réalisée individuellement et sans aide extérieure de quelque nature que ce soit.

L'étudiant-e ayant à maîtriser seul-e les compétences attendues, le recours à toute forme d'intelligence artificielle (IA), ordinateur, téléphone, objet connecté, support d'information ou aide extérieure est proscrit, sauf indication explicite figurant dans la consigne de travail.

Lorsque l'utilisation à l'IA est autorisée, elle doit être signalée de manière explicite en lien avec la partie du travail qui en a bénéficié, et la nature de son usage précisé : traitement de données, génération de texte, résumé, synthèse documentaire, correction de tournures et syntaxe, génération ou adaptation d'image. Dans tous les cas, l'étudiant-e porte seul-e la responsabilité de tous les éléments produits.

Dans le cadre de rendus de travaux & rapports, il est impératif de respecter scrupuleusement l'intégrité académique en citant l'ensemble des sources utilisées. Toute utilisation de l'IA doit être clairement mentionnée par "contenu généré par l'IA". Les échanges avec une IA doivent être archivés et présentés à la demande de l'enseignant. De même, tout tableau, diagramme et visuel créé à l'aide de l'IA doivent également comporter la mention "contenu généré par l'IA".

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AP_531 Techniques végétales	=	25%
AP_532 Techniques de construction	=	50%
AP_533 Descriptifs et appels d'offres	=	25%

Remédiation possible : oui ☒ non ☐

Au module ☐ Au cours ☒

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le tableau des « Dépendances inter-modules » pour la filière Architecture du paysage.

Détail des prérequis :

- Avoir validé le module :
 - **AP_42 – Mobilité cadre normatif**
 - **AP_45 - Technique paysagère 2**
 - **AP_46 - Gestion et organisation**

Le module AP_53 Gestion de chantier doit être suivi la même année académique que AP_54 Jardin et AP_55 Espace public

Unité de cours : AP_531 - Techniques végétales**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Connaître les critères de qualités d'une plante de pépinière
- Savoir choisir les plantes en pépinière en vue d'un aménagement paysager
- Choisir substrat, irrigation, tuteurage, haubanages, protections, mulch, pour les plantations urbaines
- Gérer l'irrigation d'une plantation à l'aide de tensiomètres
- Gestion de la taille de plantation et d'entretien des arbres
- Choisir et utiliser les techniques pour plantation de plantes en afforestation
- Choisir les techniques de végétation adaptée aux contraintes locales
- Décrire les différentes techniques de formation et soins aux arbres
- Suivre un exemple de chantier de plantations avec toute la problématique liée à celui-ci
- Obtenir des réflexes sur un concept de plantation élargit

Contenus

- Visite de pépinière locale (Suisse romande) et internationale (France)
- Visites critiques de différentes plantations urbaines
- Plantation d'un arbre d'avenue avec tuteurage adapté à la situation pose de tensiomètre, suivi de plantation etc.
- Exercice et mise en situation

Répartition horaire

Enseignement : heures

Travail autonome : heures

Total : heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)
Les critères et les pondérations de l'évaluation sont transmis au début du cours.

Références bibliographiques (entre 3 et 10 références)

- *Jeanne Millet, Le développement de l'arbre*, éditions Multi Mondes, 2015
- *Christophe Drenou, L'arbre au-delà des idées reçues*, CNPF 2016
- *B. Delcroix, C. Herman, L. Husquinet, L'arbre un être vivant / comprendre et accompagner le développement des arbres d'ornement*, Weyrich 2009
- *Anaïs Coulon, Olivier Damas, Créer des sols fertiles*, Le Moniteur 2016

- Mailliet L. Bongery C. **L'arboriculture urbaine Annexes**, Tec & Doc Paris 1993
- C-M Gillig, N. Amann, **L'arbre en milieu urbain**, Infolio, Genève, 2008
- C. Mollie, **Des arbres dans la ville, l'urbanisme végétal**, Actes Sud, 2009
- F. Hallé, **Du bon usage des arbres**, Actes Sud, 2011
- C. Drénou, **Face aux arbres**, Ulmer, 2009
- F. Hallé, **Plaidoyer pour l'arbre**, Actes Sud, 1988
- F. Hallé, **Eloge de la plante**, Seuil, 1988
- C. Drénou, **La taile d'ornement**, Institut pour le développement forestier, 1999
- C. Drénou, **Les Racines**, Institut pour le développement forestier, 2006
- **L'arbre un être vivant!**, Weyrich, 2009
- M Courajoud, **Le paysage est l'endroit où le ciel et la terre se touchent**, Actes Sud, 2010
- F. Dagognet, **Mort du paysage?**, Champ Vallon, 1982
- R. Dumas, **Traité de l'arbre**, Actes Sud, 2002
- R. Reynolds, **On Guerrilla gardening**, Bloomsbury, 2008
- G. Clément, **Eloge des vagabondes**, Nil éditions, 2011
- J. Millet, **L'architecture des arbres des régions tempérées**, Multi mondes, Québec, 2012

Responsable(s) de l'enseignement

- David SUMI

Unité de cours : AP_532 - Techniques de constructions 3

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Proposer des techniques de mise en œuvre adaptées aux contraintes du projet et en lien avec le végétal, avec discernement et dans un esprit de rationalisation et d'économie de moyens.
- Appliquer les objectifs à atteindre en technique de construction 1 & 2
- Décrire, planifier et appliquer au projet la construction des ouvrages figurants dans la table des matières technique de construction 3 (voir ci-après)
- Définir et quantifier les matériaux pour l'établissement de descriptifs
- Connaître et proposer des matériaux en lien avec le projet et techniques constructives

Contenus

- Présentation théorique de méthodes de construction, support de cours
- Exercices détails de construction et coupes élaborées en cours, exercices de mise en situation

Table des matières

PIECES D'EAU

- Piscines privées, pataugeoires publiques
- Etangs, biotopes humides
- Cours d'eau, canaux
- Fontaines, bassins
- Bassin baignade naturelle

CONSTRUCTIONS, MACONNERIE

- Murs de jardin, (béton, pierres, préfabriqués)
- Escaliers, rampes, gradins
- Passerelles, belvédères, garde-corps

- Clôtures, barrières, palissades
- Portails, piliers, automatisation
- Abris, couverts

EQUIPEMENT

- Mobilier urbain, de jardin
- Eclairage
- Arrosage

Répartition horaireEnseignement : heures (64 périodes de 45 minutes)Travail autonome : heuresTotal : heures de travail pour ce cours**Modalités d'enseignement**☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif Visites chantiers et réalisations**Modalités d'évaluation**☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits) dossiers, rapports de visites**Références bibliographiques** (entre 3 et 10 références)

- Cours photocopiés Techniques construction 3 / E Amos
- Jardin, Vocabulaire typologique et technique Monique Mosser, éd. du Patrimoine
- Bibliographie spécifique indiquée dans le cadre du cours
- Konstruktionsdetails im Garten und Landschaftsbau / Medhi Mahabadi / éd Ulmer
- Constructing Landscape by Astrid Zimmermann / éd Birkhäuser
- Construction et architecture paysagère by Robert Holden Dunod and Jamie Liversedge

Responsable(s) de l'enseignement

- Nicolas Gherardi (nicolas.gherardi@hesge.ch)

Unité de cours : AP_533 - Descriptifs et appels d'offres 1**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Etablir un descriptif chronologique des travaux, incluant les techniques et les solutions constructives en lien avec un projet (si possible celui d'un semestre précédant comme application pratique)
- Etablir les quantités par mesures sur plan (avant-métrés), théoriques ou in situ, définir l'unité de mesure
- Discerner devis et soumission, faire le lien avec le suivi et la facturation des travaux
- Etablir un dossier d'appel d'offre avec cahier des conditions générales et particulières

Contenus

- Coupes techniques et projet des semestres 3 et 4

Répartition horaireEnseignement : heuresTravail autonome : heures

Total : heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

Références bibliographiques

- CAN (Catalogue des articles normalisés du CRB)
- Logiciel de gestion de chantier « Baubit » de ABBF Bausoft AG ou tout autre logiciel de soumission et gestion de chantier

Responsable(s) de l'enseignement

- Vincent Osselin

Descriptif de module : AP_54 - JardinFilière : **Architecture du paysage**

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1.

Module : AP_54 Jardin (6 ECTS)

M

Type de formation : ☒ Bachelor ☐

Type de module : ☒ Obligatoire ☐ ☐

Niveau du module : ☒ Basic level course ☐

☐ ☐

Langue : Français | Semestre de référence : S5 | Responsable du module : **Julien Joly****2. Objectifs d'apprentissage**

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Développer un projet d'aménagement lié à la dimension symbolique et créative du jardin
- Mettre en relation les dimensions conceptuelles, végétales et techniques de son projet.

Un cahier des charges complet du projet est transmis à l'étudiant au début du module.

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Projet Jardins Code de l'UE : AP_541	Obligatoire	20 p (5s)	
Conception végétale en jardins Code de l'UE : AP_542	Obligatoire	15 p (5s)	-
Conception technique en jardins Code de l'UE : AP_541	Obligatoire	15 p (5s)	-

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire :	Enseignement :	86	heures	(38 heures enseignées et 48 heures de travail encadré)
	Travail autonome :	94	heures	
	Total :	180	heures	équivalent à 6 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Sauf mention contraire explicite, toute évaluation est réalisée individuellement et sans aide extérieure de quelque nature que ce soit.

L'étudiant-e ayant à maîtriser seul-e les compétences attendues, le recours à toute forme d'intelligence artificielle (IA), ordinateur, téléphone, objet connecté, support d'information ou aide extérieure est proscrit, sauf indication explicite figurant dans la consigne de travail.

Lorsque l'utilisation à l'IA est autorisée, elle doit être signalée de manière explicite en lien avec la partie du travail qui en a bénéficié, et la nature de son usage précisé : traitement de données, génération de texte, résumé, synthèse documentaire, correction de tournures et syntaxe, génération ou adaptation d'image. Dans tous les cas, l'étudiant-e porte seul-e la responsabilité de tous les éléments produits.

Dans le cadre de rendus de travaux & rapports, il est impératif de respecter scrupuleusement l'intégrité académique en citant l'ensemble des sources utilisées. Toute utilisation de l'IA doit être clairement mentionnée par " contenu généré par l'IA ". Les échanges avec une IA doivent être archivés et présentés à la demande de l'enseignant. De même, tout tableau, diagramme et visuel créé à l'aide de l'IA doivent également comporter la mention "contenu généré par l'IA".

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AP_541 Projet jardin	=	34%
AP_542 Conception végétale en jardins	=	33%
AP_543 Conception technique en jardins	=	33%

Une moyenne de module inférieure strict à 3.5 entraîne l'échec et le recommencement du module.

Pour valider le module deux des 3 cours (cours projet, conception végétale et conception technique) doivent avoir au minimum la note de 4, et le troisième cours une note minimale de 3.5.

Si la note obtenue à la présentation finale du projet est inférieure à 3.5, seule cette note compte pour la moyenne de l'unité de cours, ce qui entraîne l'échec au module.

Les rendus se font à l'heure précise indiquée dans le programme de l'atelier, un rendu hors délai entraîne la non-évaluation du travail. Le travail déposé sur la plateforme doit être identique à celui présenté en classe.

Remédiation possible : non

Ni au module ni au cours ☒

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le tableau des « Dépendances inter-modules » pour la filière Architecture du paysage.

Détail des prérequis :

- Avoir validé le module :
 - **AP_41 – Végétaux et plantations 2**
 - **AP_43 - Projet détaillé**

- AP_45 – Technique paysagère 2

Les modules AP_53 Gestion de chantier, AP_54 Jardin et AP_55 Espace public doivent être suivis la même année académique

Unité de cours : AP_541 - Projet Jardin**Objectifs d'apprentissage**

Dans ce semestre, l'étudiant doit activer rapidement les acquis des années précédentes (par exemple tous les cours relevant de l'analyse d'une situation, permettant une première compréhension de certaines entités bâties, végétales ou urbaines présentes sur le site ou lisibles grâce à la cartographie et, plus généralement, grâce au corpus iconographique). S'appuyer sur des outils multiples de travail, d'analyse et de comparaison, tels que articles, livres, récits, iconographies (cartes, tableaux, photos, films, etc.), mais également cours, conférences, voyages, échanges avec d'autres voyageurs, d'autres acteurs du territoire...

L'analyse d'un site ou d'une situation donnée est l'un des fondements du projet. Un site ne vient pas spontanément à nous dans toutes ses composantes, il faut « aller le chercher », le creuser, sans se contenter d'une analyse en surface. La compréhension d'un lieu passe nécessairement par une mise à jour de son histoire et de ses caractéristiques (géologiques, écologiques, sociales, économiques...).

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- De comprendre la nature et le statut des composantes d'un parc et d'un jardin et ce qui constitue sa singularité.
- De mettre à jour les caractéristiques du site susceptibles d'orienter le parti d'aménagement et sa formalisation. La prise en compte des caractères spatiaux, architecturaux, symboliques du jardin et des bâtiments, ainsi que le repérage et l'utilisation des vues (internes, proches, lointaines, fermées et ouvertes...)
- De maîtriser le programme d'aménagement spécifique d'un jardin et de prendre en compte la dimension éminemment végétale.
- De développer un projet d'aménagement de jardin
- D'organiser les parcours piétons, les accès automobiles (accès et éventuel aux espaces de stationnement...), et les moments symboliques ou d'apparat.
- D'adapter ses moyens de communication graphique et orale à « un client ou commanditaire » éventuel
- D'adapter l'échelle de représentation du projet en fonction de la phase d'étude. En effet, la représentation de l'ensemble du domaine au 1/500 ou 1/1000 offre moins de détails que les représentations aux échelles plus grandes, telles que le 1/100 ou 1/50. Par contre, les relations entre les éléments dessinés doivent être pensées simultanément à grande et petite échelle.
- D'aborder la notion de pérennité des ouvrages, conditionnée notamment, par le choix et la nature des matériaux utilisés, et par la réflexion apportée à l'élaboration technique de leur mise en œuvre. La définition des modes de gestion ultérieurs du site doit privilégier une certaine économie de moyen ou, à minima, fixer des principes clairs de gestion afin d'accompagner l'évolution spatiale des lieux (croissance et conduite des végétaux...) pour produire, au fil du temps, le projet souhaité initialement.

Contenus

Le projet repose sur des apports théoriques et sur le travail en atelier. Ce dernier alterne la recherche de documents et l'exploration in situ, le travail personnel et le travail d'équipe, la planification d'objets

élémentaires comme des études plus approfondies. Les expériences plastiques et graphiques, sous forme de maquettes notamment, se mènent dans l'atelier et durant les autres jours de la semaine. Les cours théoriques dits « magistraux » sont dispensés régulièrement par les enseignants d'atelier de projet et par les enseignants de conception végétale et technique de mise en œuvre. Il est demandé à chaque étudiant de tenir un cahier aussi bien de ces conférences que des visites ou des cours magistraux. Ce cahier sera consulté par les professeurs dans le cadre de l'atelier.

Les étudiants travaillent individuellement pour établir leur projet. Tout au long de l'atelier, les étudiants collaborent, débattent, font évoluer ensemble leur projet. Chaque semaine, les étudiants montrent, impérativement sur papier et/ou en maquette, l'évolution de leurs réflexions et de leurs propositions à l'enseignant sur des documents propres, clairs et compréhensibles. L'expression et la précision des documents évoluent avec le projet.

Une présence assidue et attentive des étudiants est indispensable aussi bien aux moments partagés collectivement (cours, visites, critiques intermédiaires) qu'aux instants à caractère plus individuels (suivi de projet, suivi de technique et de plantations).

Répartition horaire

Enseignement :	36	heures
Travail autonome :	34	heures
Total :	70	heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note du module est acquise lors d'évaluations communes aux trois cours composant le module « Jardin » (Projet jardin, Conception végétale en jardin et Conception technique en jardin). Une validation individuelle par cours est donc impossible. L'évaluation est faite par l'ensemble des enseignants du module « Jardin », lors de présentations communes. Le cours « Projet jardin » est évalué en contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits). L'évaluation porte sur les planches graphiques, maquettes et la présentation orale des projets. Les présentations et les critiques sont considérées comme des temps forts de l'atelier et de l'apprentissage du projet. La présence de l'ensemble des étudiants est obligatoire pendant toute la durée des journées de présentation. La critique du travail se fait oralement lors de chaque présentation.

Si l'atelier propose un rendu intermédiaire ou atelier court, les documents à rendre comporteront alors au moins l'analyse de chaque étudiant par rapport au travail de groupe éventuel effectué, le plan masse permettant de saisir la clarté des intentions, la pertinence par rapport aux éléments du programme. Le nombre de planches ainsi que leur format seront définis pour chaque atelier.

Pour le rendu final, les critères d'évaluation porteront sur la cohérence de la démarche de projet, le développement des thèmes validés lors du rendu intermédiaire, les interactions entre les problématiques soulevées lors de l'analyse et du rendu intermédiaire (ou atelier court), la maîtrise des détails (niveaux, matériaux, mobilier,...), la précision et la lisibilité des documents, la pertinence des références proposées par l'étudiant et enfin, la qualité de la présentation et de la défense orale. L'attitude de l'étudiant (présence dans les ateliers, rigueur dans le travail, progrès au cours du semestre,...) sera également évaluée. Le nombre de planches ainsi que leur format seront définis pour chaque atelier.

Les différents documents demandés sont notés. Un coefficient donne leur pondération dans la note finale de l'atelier. Cette pondération est précisée dans le programme d'atelier. Si une notation est donnée pour un groupe d'étudiant, les étudiants du groupe obtiennent la même note. Les rendus se font à l'heure précise indiquée dans le programme de l'atelier, un rendu hors délai entraîne la non évaluation du travail. Sauf modification précisée durant le semestre par les enseignants, le respect des éléments de rendu demandés est impératif. Les éléments des rendus peuvent être modifiés par les enseignants durant le semestre. Ces modifications sont notifiées par mail à l'ensemble des étudiants.

Important :

Si la note obtenue à la présentation finale du projet est inférieure à 3.5, seule cette note compte pour la moyenne de l'unité de cours, ce qui entraîne l'échec au module.

Références bibliographiques

- La biographie sera fournie dans le cadre du cours

Responsable(s) de l'enseignement

- Eliott Dujardin (eliott.dujardin@hesge.ch)
- Célia Pepin (celia.pepin@hesge.ch)
- David Lorient (david.lorient@hesge.ch)
- Julien Joly (julien.joly@hesge.ch)

Unité de cours : AP_542 - Conception végétale_ Jardin**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Développer des intentions de conception végétale dans un jardin
- Comprendre et utiliser l'univers symbolique du jardin et le rôle essentiel du végétal dans ce type de projet
- Développer un projet végétal en cohérence avec un terrain, des milieux et des volontés spatiales d'aménagement
- Utiliser et associer la gamme des strates végétales en fonction de leurs connaissances
- Savoir représenter le végétal dans ces caractéristiques sensible et spatial et convaincre de leur pertinence de communication et d'envie

Contenus

- Développer un projet végétal de jardin
- Développer et détailler des intentions végétales de façon argumentées
- Approche sensible et créative de l'idée de jardin
- Production de documents convainquant et descriptif des ambiances spatiales générales des principales structures végétales
- Représentation détaillée des ambiances du jardin permettant de communiquer et faire comprendre son parti-pris
- Etablir un plan de principe des plantations de l'ensemble
- Donner les principales contraintes d'entretien de ses propositions

Répartition horaire

Enseignement : heures
Travail autonome : heures
Total : heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

Important :

Si la note obtenue à la présentation finale du projet est inférieure à 3.5, seule cette note compte pour la moyenne de l'unité de cours, ce qui entraîne l'échec au module.

Références bibliographiques

- Gaston Bonnier **La grande flore**
- Pierre Lieutaghi **Le livre des Arbres Arbustes et Arbrisseaux** 2004 Acte Sud Arles **Le livre des bonnes herbes** 1996 Acte Sud Arles **La plante compagne**. Pratique et imaginaire de la flore sauvage en Europe Occidentale 1997 Acte Sud Arles **Lisières du temps texte sur des photographies de Marie Baille** Filigrane 2000
- Francis Hallé **Eloge de la plante : pour une nouvelle biologie** Seuil Paris 1999 **Plaidoyer pour l'arbre** Actes Sud Arles 2005
- Philippe Morat **L'herbier du monde : cinq siècles d'aventures et de passions botaniques au Muséum National d'Histoire Naturelle** 2004
- Olivier de Serres **Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs : dans lequel est présenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser, gouverner, enrichir et embellir la maison rustique** 2001 Bouquins Actes Sud
- Patrice Blanc **Etre plante à l'ombre des forêts tropicales** Nathan 2002
- Marie-Hélène Bénetière Sous la direction de Monique Chatenet et Monique Mosser **Jardin vocabulaire typologique et technique Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France** éditions du patrimoine Paris 2000
- Antoine-Joseph Dezallier D'Argenville **La théorie et la pratique du jardinage : où l'on traite à fond des beaux jardins appelés communément les jardins de plaisance et de propreté et un traité d'hydraulique convenable aux jardins**
- Thomas Blaikie **Sur les terres d'un jardinier Journal de voyage 1775-1792** Les éditions de l'Imprimeur Besançon 1997
- Edouard André **L'art des jardins : traité général de la composition des parcs et jardins** 1983
- Monique Mosser **Histoire des jardins : de la Renaissance à nos jours** 2002
- Sous la direction de Michel Racine **Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au début du XIXe siècle** Acte Sud Ecole Nationale Supérieure du Paysage 2001
- Augustin Berque **Le sauvage et l'Artifice les japonais devant la nature** 1986 Paris Gallimard
- **Etre humain sur la terre Principes d'éthique de l'écoumène**. Paris Gallimard
- Gilles Clément **Eloge des vagabondes : herbes, arbres et fleurs à la conquête du monde** 2002

- **La sagesse du jardinier** 2004 **Le jardin en mouvement**
- François Cheng **Souffle – Esprit** Seuil 1989 **Vide et plein** **Le langage pictural chinois** Seuil 1979
- Nicolas Bouvier **Le dehors et le dedans** Editions Zoé 1982 **L'usage du monde** **Chronique japonaise**
- René Pechère **Grammaire des jardins** Secrets de métier Ed Racine Bruxelles 1995 et 2002

Responsable(s) de l'enseignement

- Elliott Dujardin (eliott.dujardin@hesge.ch)
- Célia Pepin (celia.pepin@hesge.ch)
- David Lorient (david.lorient@hesge.ch)
- Julien Joly (julien.joly@hesge.ch)

Unité de cours : AP_543 - Conception technique en jardin**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Proposer et appliquer les éléments de Technique appliquée 1 & 2 aux thématiques « Jardin »
- Interpréter un plan de représentation technique de l'état existant incluant la partie végétale, les réseaux souterrains, les constructions existantes, la topographie (représentée par les courbes de niveaux), l'hydrographie. Le compléter ou le réaliser si nécessaire.
- Prendre la mesure de la dimension végétale et spatiale du jardin et de son interaction avec son environnement et développer un concept technique intégrant la topographie, la bonne gestion des eaux, le traitement des limites, la gestion des volumes de terrassement dans un esprit d'économie de moyens et la sensibilité propre à un concepteur de jardin.
- Établir les plans et des coupes de construction et tout autre moyen de représentation (maquette, échantillon, prototype) nécessaire en lien avec l'état d'avancement du projet et de l'enseignement du cours « Technique de construction 1, 2 et 3 ».
- Présenter et expliciter les options techniques et les choix de matériaux en cohérence avec le lieu et les usages
- Produire des documents traduisant les intentions tout en respectant les normes et règles de la profession

Contenus

- Approche technique par thèmes liés au projet et en lien avec le cours de Technique de construction 1, 2 et 3
- Travail sous supervision dans le cadre de l'atelier de projet
- Production de documents techniques, plans, coupes, détails de construction, maquette, inventaire de matériaux
- Rendus graphiques et présentation orale

Répartition horaireEnseignement : heuresTravail autonome : heuresTotal : heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

Important :

Si la note obtenue à la présentation finale du projet est inférieure à 3.5, seule cette note compte pour la moyenne de l'unité de cours, ce qui entraîne l'échec au module.

Références bibliographiques

- Normes SIA 118/318 et 318
- Norme SIA 500 (PMR)
- Cours polycopiés Techniques construction 3 / E Amos
- Jardin, Vocabulaire typologique et technique Monique Mosser, éd. du Patrimoine
- Bibliographie spécifique indiquée dans le cadre du cours
- Konstruktionsdetails im Garten und Landschaftsbau / Medhi Mahabadi / éd Ulmer
- Constructing Landscape by Astrid Zimmermann / éd Birkhäuser
- Construction et architecture paysagère by Robert Holden Dunod and Jamie Liversedge
- Creating Rain Gardens by Cleo Woelfle-Erskine and Apryl Uncapher éd Timber press London 2012
- Le Manuel du Paysagiste, Eric Amos, Presses Polytechniques Romandes

Responsable(s) de l'enseignement

- Eliott Dujardin (eliott.dujardin@hesge.ch)
- Célia Pepin (celia.pepin@hesge.ch)
- David Lorient (david.lorient@hesge.ch)
- Julien Joly (julien.joly@hesge.ch)